

Le verset de la semaine

Paracha *Béréchit*

Une juste mesure

« Dieu bénit le septième jour et le sanctifia, car en ce jour Dieu cessa toute son œuvre, qu'Il avait créée pour faire » (Gn 2, 3).

La bénédiction (*berakha*) et la sainteté (*qedoucha*) sont parfois comprises comme deux notions empruntées à des mondes différents : la bénédiction représente l'abondance matérielle, tandis que la sainteté requiert une élévation au-delà des contingences matérielles. Ce verset nous enseigne qu'il n'y a pas de véritable contradiction entre ces notions.

Le Chabbat est le jour de la bénédiction et de la sainteté imbriquées l'une dans l'autre. Le Chabbat, nous nous détachons de la vie créative et productive, cessons notre ouvrage, et nous sanctifions par la prière et l'étude de la Torah. Dans le même temps, nous jouissons de l'abondance, et nous délectons par la nourriture et la boisson. Sainteté et bénédiction peuvent résider en un même ensemble, car l'homme est lui-même une création de matière et d'esprit. Il est à la fois matériel et spirituel. Aussi, une vie accomplie et riche de sens ne peut-elle avoir lieu que s'il existe un équilibre entre ces deux facultés, agissant au sein de tout être humain.

Les commentateurs de la Torah se sont intéressés à cette formulation étonnante : *acher bara Eloqim la'assot* (« que Dieu avait créée **pour faire** »). Selon Na'hmanide, le verbe *la'assot* (littéralement « faire ») doit être ici compris comme *mi-la'assot* (« afin de ne pas faire »), et le verset doit être traduit : « car en ce jour Dieu cessa toute son œuvre, qu'Il avait créée, *cessa de faire* ».

D'autres expliquent que Dieu cessa toute œuvre afin de remettre le pouvoir créatif entre les mains de l'homme : à partir de maintenant, ce sera à l'homme d'œuvrer dans le monde. Ajoutons que la cessation (« car en ce jour, Il cessa ») correspond à la *sainteté*, tandis que l'action (« pour faire ») est parallèle à la *bénédiction*. Le Chabbat est le jour où l'homme apprend à s'arrêter un instant fort, afin de pouvoir poursuivre l'action autrement.

Par la bénédiction dont il est porteur et par sa sainteté, le jour de Chabbat doit influencer sur toute la semaine. L'homme doit administrer ses actions avec discernement, et œuvrer avec sainteté, selon un juste équilibre. Travailler, mais sans se noyer dans le travail ; créer, construire le monde matériel, tout en le dotant d'un sens spirituel ; jouir du fruit de ses actes et de l'abondance qui lui est octroyée, sans devenir l'esclave de ses plaisirs.

Sainteté et bénédiction, cessation et action : chaque chose en sa juste mesure.

Shaoul David Botschko